

# Raccordements électriques

## Recommandations :

Conformément à la réglementation, un dispositif de séparation omnipolaire, ayant une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm doit être prévu dans l'installation fixe d'alimentation de la chaudière.

La chaudière doit être raccordée à une canalisation fixe.

## Emplacement des raccordements :

Le raccordement électrique du TA s'effectue à l'arrière du boîtier électronique de la chaudière.

Les arrivées d'alimentation secteur, de la thermistance du ballon et du thermostat d'ambiance doivent être prévues au mur à la hauteur définie par le gabarit de pose.

- l'alimentation secteur de la chaudière s'effectue avec un câble 2 P+T
- le raccordement (2 fils) de la thermistance du ballon
- thermostat d'ambiance

Prévoir entre l'arrivée au mur du câble TA une longueur libre de 50 cm minimum.

## Accès au raccordement TA de la chaudière :

- abaisser le boîtier électronique en libérant les pions de verrouillage latéraux **P**, pour accéder à la face arrière
- dévisser les deux vis **A** (fig.11) de fixation du capot de protection, ôter le capot.

Le raccordement TA est alors accessible.

**Raccordement secteur et terre par le câble prévu à cet effet en J1.** La terre est raccordée à la barrette T sur le boîtier électronique.

## Raccordement d'un thermostat d'ambiance

A sa sortie d'usine, la chaudière est réglée pour fonctionner sans thermostat d'ambiance, un shunt **S** est placé sur le connecteur **J9** (fig.12).

Le raccordement d'un thermostat d'ambiance se fait sur le connecteur :

- ôter le shunt **S** et raccorder le TA à la place.

## Raccordement de la thermistance ballon

- Raccorder le câble **R** de la thermistance du ballon sur le domino **Q** fixé sur le tube gaz (fig. 11).

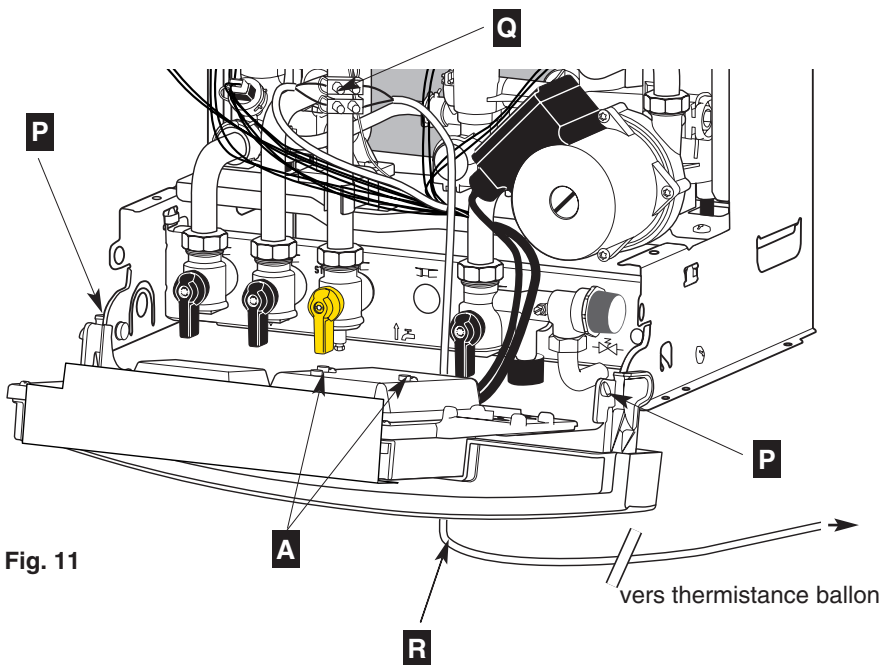


Fig. 11

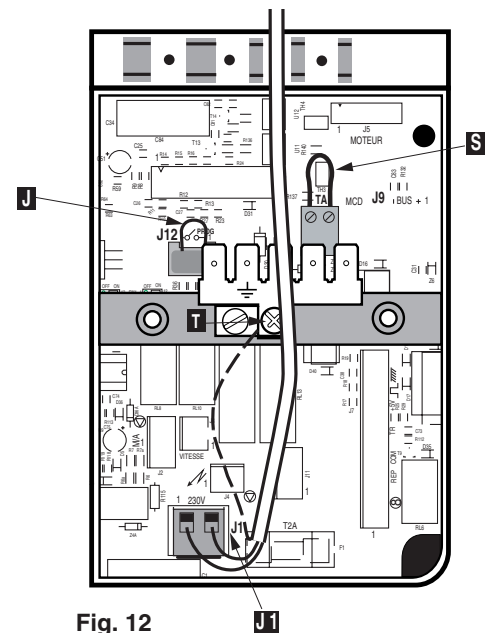


Fig. 12